

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2016

Présents : Christian PAILLOUX, Odile VELLETT, Maïté BARBECOT, Sylvie BURLOT, Julien ADAMI, Gérard GUITTARD, Patrice LÉBOUCHARD, Jean-Luc MIOCHE, Arlette GENDRONNEAU, Jacques MANDON, Thierry VALLEIX, Arnaud LAPRA, Guy GALLAIS, Marie-Paule CHAZAL, Maria SENECTAIRE

Secrétaire de séance : Maïté BARBECOT

Ordre du jour :

- DIA
- Election Conseillers Communautaires Mond'Arverne Communauté
- AVAP et PLU
- Point budget
- Informations diverses

1- DIA

Vente d'une maison située 49 rue Principale, parcelle cadastrée ZP 484. A l'unanimité les membres du conseil ne souhaitent pas préempter.

Christian PAILLOUX fait part aux membres du conseil d'un courrier de Madame FAYE, notaire à VEYRE MONTON, qui souhaite savoir si la commune peut exercer un droit de préemption sur un local commercial.

Cela conduit les membres du conseil à avoir une réflexion sur la position de la commune vis-à-vis des commerces, il s'agit de se renseigner sur les tenants et les aboutissants d'une telle décision. Sylvie BURLOT va se renseigner sur le site de mairie conseils.

Gérard GUITTARD attire l'attention sur un terrain à la vente situé à côté du bâtiment des employés communaux, il s'agit d'un terrain d'environ 350 m². Ce terrain jouxtant le bâtiment peut présenter un intérêt car son acquisition par la commune permettrait d'envisager des travaux ou des aménagements de l'atelier des agents municipaux. Il incombe donc à chacun de voir sur place afin de se positionner lors du prochain conseil.

2- Election Conseillers Communautaires Mond'Arverne Communauté

Christian PAILLOUX rappelle les règles des élections résultant de la fusion des communautés de communes.

Les communes de moins de 1000 habitants n'ont pas d'élection à organiser. Les conseillers communautaires sont les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau (donc le maire sauf démission, le suppléant est celui qui suit dans l'ordre du tableau municipal).

Les communes de plus de 1000 habitants doivent procéder à une élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

L'arrêté du 16 décembre 2016 fixe à 1 le nombre de conseiller communautaire titulaire, plus 1 suppléant.

Christian PAILLOUX confirme sa candidature en tant que conseiller titulaire.

Jean-Luc MIOCHE et Maïté BARBECOT quant à eux font part de leur désir de continuer à s'impliquer dans cette future communauté en tant que Suppléant. Jean-Luc MIOCHE explique qu'il s'est investi depuis le début du mandat, notamment au niveau du tourisme et du développement économique, qu'il a l'intention de se dégager du temps pour continuer à œuvrer au sein de cette future communauté et défendre les intérêts de la commune. Il précise qu'il représente 45 % de l'électorat de Saint-Saturnin. De la même façon Maïté BARBECOT fait part de son investissement depuis le début, en particulier dans les commissions concernant les services à la personne, et de son souhait de poursuivre le travail engagé lors des commissions thématiques relatives à la fusion où elle a rencontré les élus des autres communautés. Elle espère que cette fusion entrainera une dynamique et une amélioration de certains services due à l'expérience des autres entités sur ce nouveau territoire.

Dans la mesure où il n'est pas possible de présenter de liste incomplète, Jean-Luc MIOCHE conclut par le fait qu'il n'est pas candidat.

Il est donc procédé au vote de la liste CHRISTIAN PAILLOUX titulaire, MAÏTE BARBECOT suppléante.
Personne ne demande le vote à bulletins secrets, celui-ci se fait donc à main levée.

Résultat : 0 contre, 3 abstentions, 12 pour.

Le 12 janvier 2017 les conseillers communautaires procéderont à l'élection du président et des vice-présidents ainsi qu'à l'installation des futures commissions.

Christian PAILLOUX fait part de son souhait quant à l'investissement des conseillers municipaux dans ces commissions.

3- AVAP et PLU

Le dossier AVAP de la commune de Saint-Saturnin a été présenté lors de la commission régionale de la protection des sites (CRPS) qui s'est tenue à Lyon le 13 décembre 2016. Il a été présenté par le cabinet ARCHIPAT en présence de Christian PAILLOUX. La délibération qui s'en est suivie a conclu à un avis favorable à l'unanimité.

Le délai pour la concertation des personnes publiques associées est clos. La prochaine étape est donc la mise en place de l'enquête publique.

Cette enquête sera menée conjointement avec celle concernant le PLU. Elle devrait avoir lieu au mois d'avril et durer entre 4 et 5 semaines.

Concernant le PLU, l'arrêt a été délibéré lors du précédent conseil municipal. Les documents sont envoyés dès le 22 décembre aux Personnes Publiques Associées. Les dossiers ne peuvent plus être modifiés jusqu'à l'enquête publique. D'ici l'enquête publique, les éventuelles remarques ou modifications sur le projet de PLU devront être synthétisées sur un document de type « mémoire », qui sera élaboré par les conseillers municipaux en vue d'une transmission au commissaire enquêteur dès le début de l'enquête.

Les commissions qui ont participé à l'élaboration de ce PLU et de l'AVAP vont être réunies en janvier pour préparer la suite de la démarche et notamment la pédagogie à destination des habitants et des artisans.

Dans le bulletin municipal du mois de janvier est prévue la parution d'un dossier AVAP/PLU.

4- Point budget

D'après les estimations de Marie-Paule CHAZAL, le compte de fonctionnement 2016 devrait présenter un excédent entre 50 000 et 60 000 euros. Quant au compte investissement il devrait être à l'équilibre. Marie-Paule présente un état des comptes au 20 décembre 2016 et un document de travail pour l'élaboration du budget 2017.

Il est demandé de rajouter le financement de 8 panneaux pour la somme de 1600 euros (pour une exposition photos sur le petit patrimoine) à installer sur la barrière rue principale (sous réserve de l'accord du conseil départemental). Un budget pour l'acquisition de nouveaux jeux place des Razes (10 000 euros) est également sollicité, ainsi qu'une augmentation du budget « catalogues et imprimés » pour l'édition des bulletins municipaux.

JACQUES MANDON demande ce qu'il en est du remplacement de la signalétique touristique, Marie-Paule répond que cela est prévu au budget. Julien ADAMI fait part de son inquiétude quant au maintien du Budget SIVOS à l'identique, eu égard à la forte augmentation des charges salariales ces dernières années. Ce point sera abordé lors de l'élaboration du prochain budget SIVOS.

Les corrections sont à apporter d'ici janvier en vue de la préparation de la prochaine commission finances.

5- Informations diverses

- Point travaux de la traverse : Le conseil départemental doit refaire la signalisation horizontale, Christian PAILLOUX a demandé à ce que celle-ci ne soit pas faite à la peinture blanche. A ce jour il n'a aucune réponse, ni du conseil départemental ni de l'entreprise en charge des travaux. Néanmoins les conditions climatiques ne permettent pas d'envisager les travaux dans les semaines qui suivent (de même pour la poursuite du grenailage des ruelles de bourg)

Concernant les jardinières, les normes d'accessibilité imposent de les installer afin de laisser des trottoirs à 1m40, l'espacement entre ces jardinières quant à lui ne changera pas.

- Locaux occupés anciennement par le SMVVA : Marie-Paule a rencontré Mickael COLAS, un habitant de la commune qui cherche un bureau pour le lancement de son activité « d'agence événementielle ». Sylvie

BURLLOT a également rencontré un « architecte conseil » qui pourrait être intéressé par une partie de ces locaux. Arnaud LAPRA a fait une estimation des surfaces disponibles : un hall de 8 m², 3 bureaux (8 m² ; 16m² ; 7m² au premier niveau et une salle de 40m² au deuxième niveau (30m² loi Carrez). Les prix pratiqués selon le bon coin varient de 5 à 20 euros le m² par mois).

Après discussions il est envisagé de faire un test et de proposer ces locaux par lots (lot 1 : 1 bureau, lot 2 : 2 bureaux, lot 3 : salle à l'étage avec modulation possible et tarif dégressif si une personne est intéressée par un lot bureau et salle à l'étage ou pour l'ensemble par exemple). Le prix le plus bas est retenu (5 euros le m²) charge d'électricité en plus. La question des réseaux (internet/téléphone) sera traitée dans un deuxième temps en fonction des demandes et des besoins exprimés des futurs locataires.

- Travaux de réfection de la cour de l'école : Le SIVOS vient de choisir l'entreprise qui réalisera ces travaux ; il convient de savoir au préalable si cette cour appartient au domaine privé ou au domaine public et de régler juridiquement le transfert de la propriété au SIVOS afin que celui-ci puisse mener ces travaux. Il faut également que le SIVOS établisse une déclaration préalable de réalisation de travaux (attention aux délais nécessaires pour obtenir l'autorisation de réaliser les travaux).